



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 19

Réunion du :	Mardi 03 JANVIER 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membre :	MM. Frédéric BAUMANN – Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATION ET REGLEMENT

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



COUPE DU VAR SENIORS A 11

A jouer le 19 MARS 2023
Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 11

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN
CARQUEIRANNE LA CRAU / SPORTING TOULON
Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

COUPE DU VAR U15F

A jouer le 28 JANVIER 2023
Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE

CA CANNETOIS / HYERES FC
DRAGUIGNAN FC / JS BEAUSSETANNE
US CARQUEIRANNE LA CRAU / ENTENTE PIVOTTE SERINETTE
RACING FC TOULON / TOULON ELITE FUTSAL
EFC FREJUS ST RAPHAEL / SIX FOURS LE BRUSC FC
Exempt : LA SEYNE FC – FC PUGETOIS – LA CADIERE US

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 08 JANVIER 2023

SENIORS A 11

SC TOULON – HYERES FC du 04.12.2022 (54309.1)

A jouer le 11 FEVRIER 2023

U15F

SIX FOURS LE BRUSC FC – DRAGUIGNAN SC du 10.12.22 (55300.01)

A rejouer le 11 FEVRIER 2023

U15F

HYERES FC – FC PUGETOIS du 03.12.22 (55294.1)
FREJUS ST RAPHAEL – RACING FC TOULON du 08.01.23 (55310.1)

A rejouer le 12 FEVRIER 2023

FEMININES SENIORS A 8 D1

FC PUGETOIS – LA VALETTE UA du 07.12.2022 (54083.1)



A jouer le 12 FEVRIER 2023

FEMININES SENIORS A 8 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL – CARQUEIRANNE LA CRAU du 04.12.22 (54833.1)

A rejouer le 26 FEVRIER 2023

FEMININES SENIORS A 8 D1

ROCBARON – LA LONDE du 08.01.23 (54086.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 10 Janvier 2023*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER